

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 25 mars 2024**  
~~~~~

FONDS DE CONCOURS POUR LES COMMUNES DE PLUS DE 1 000 HABITANTS
HORS DISPOSITIF BOURG-CENTRE ET PETITE VILLE DE DEMAIN
COMMUNE DE VENDÉMIAN.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 25 mars 2024 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 15 mars 2024.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Christine DEBEAUCE, M. Jean-Claude CROS, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Robert SIEGEL, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILLOING, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN.

Procurations

Mme Josette CUTANDA à M. Daniel JAUDON, M. Xavier PEYRAUD à M. Jean-Marc ISURE, M. Pascal DELIEUZE à Mme Jocelyne KUZNIAK, Mme Monique GIBERT à M. Jean-Luc DARMANIN, M. José MARTINEZ à M. Jean-Claude CROS, Mme Martine LABEUR à Mme Christine DEBEAUCE, M. Thibaut BARRAL à M. David CABLAT, M. Claude CARCELLER à M. Jean-Pierre GABAUDAN.

Excusés

M. Gregory BRO.

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 37	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V disposant qu'« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés » ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° 3124 en date du 27 mars 2023 modifiant le Règlement d'intervention de la communauté de communes relatif à la mise en place d'un fonds de concours pour les équipements communaux d'intérêt général des communes de plus de 1 000 habitants hors dispositifs BC et PVD ;

VU la réception de la demande de fonds de concours en date du 19 septembre 2022 formulée par la commune de Vendémian pour le projet de construction d'un pôle multiservices ;

VU l'avis du bureau communautaire en date du 11 mars 2024 ;

VU le plan de financement ci-annexé.

CONSIDERANT que la commune de Vendémian souhaite obtenir une subvention afin de financer les travaux de construction d'un pôle multiservices, que dans ce cadre, un dossier de demande de fonds de concours a été remis à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

CONSIDERANT que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le règlement d'attribution des fonds de concours,

CONSIDERANT que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'attribuer, sur présentation de facture(s) acquittée(s), un fonds de concours à la commune de Vendémian en vue de participer au financement des travaux de construction d'un pôle multiservices, à hauteur de 60 000 € HT,
- d'autoriser le Président à signer toutes les formalités utiles afférentes à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'État N° 3449
Publication le 26/03/2024
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 26/03/2024
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20240325-16479-DE-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

COÛT TOTAL ESTIMATIF

1 884 150 € HT

FINANCEURS projet global	Base subventionnable	Montant subvention	% Montant Total	Observations
ETAT - DETR / DSIL	822 000 €	258 000 €	31,39%	Tranche 1 - DSIL 2022 acquise Arrêté du 02/06/2022
	1 062 150 €	262 000 €	24,67%	Tranche 2 - DSIL 2023 sollicitée
	1 884 150 €	520 000 €	27,60%	
ETAT - DGD DRAC (Bibliothèque)	542 343 €	82 000 €	4,35%	DGD DRAC 2023 sollicitée
REGION (Commerces)	894 451 €	80 000 €	4,25%	Demande septembre 2022
DEPARTEMENT	1 884 150 €	580 000 €	30,78%	Notification attribution 20/09/2022 PAST 2022 440 000 €
				Notification attribution 17/10/2022 Complément FAIC 2022 60 000 €
				Notification attribution 16/11/2022 2ème Complément FAIC 2022 80 000 €
CC Vallée de l'Hérault (Bibliothèque)	542 343 €	34 470 €	1,83%	Délibération 24/10/2022
CC Vallée de l'Hérault (Commerces)	894 451 €	50 000 €	2,65%	Demande septembre 2022
CC Vallée de l'Hérault (Maison des jeunes)	447 356 €	60 000 €	3,18%	Demande septembre 2022
CAF (maison des jeunes)	447 356 €	68 900 €	3,66%	Notification CAF 06/12/ 2022
<i>Total cofinancements</i>		1 475 370 €	78,30%	
Commune		408 780 €	21,70%	Emprunt dont emprunt CAF 68 900 €

TOTAL

1 884 150 €

100,00%

Le Maire
David CABLAT

